



Inscription Restaurant scolaire Ecole Française de Naples Rentrée scolaire 2019/2020

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Conditions d'inscription :

Pour tous les élèves de la PS à la 3ème, nous disposons d'un service de restauration « à l'assiette » proposé par notre prestataire « La Serenissima ». Notre établissement assure l'accueil, la surveillance et le repas aux enfants.

- Pour tous les élèves de la petite Section au CE2 inclus, la restauration à l'assiette est obligatoire.
- Pour tous les autres, du CM1 au Collège, deux régimes sont possibles :
 - Le régime demi-pensionnaire : l'élève déjeune à l'assiette à la restauration scolaire.
 - Le régime externe : l'élève peut manger à l'extérieur de l'établissement. Un adulte ou une personne ressource désignée par les parents devra, à cet effet, venir le chercher à la fin des cours de la matinée et le ramener à l'heure (5 à 10 minutes avant la reprise des cours). Afin d'éviter tout accident/incident aux abords de l'école, l'élève doit absolument être accompagné.

Le régime choisi devra être défini à l'inscription. Ce choix sera définitif pour toute l'année (sauf cas de force majeure).

- Le repas dit « au panier » ne sera accordé que sous **deux conditions** :
 - L'enfant a un PAI (Projet Accueil Personnalisé) et présente une raison médicale qui nécessite de modifier son régime alimentaire. Si et seulement si la « Serenissima » n'est pas en mesure de proposer le repas adapté aux exigences alimentaires, votre enfant sera autorisé à amener son repas. Sa famille doit fournir le panier repas* qui sera servi à l'enfant par un personnel qualifié de surveillance et de prise en charge des enfants.
 - Un élève (du CM1 au Collège) peut manger au panier s'il a un frère ou une sœur externe dans l'établissement : horaires différents entre les enfants du CM1/CM2 et ceux du Collège.

* évitez les marques, les barres chocolatées, les chips, les produits fragiles (nous n'avons pas de frigo pour ces paniers...).

L'inscription au restaurant scolaire est définie en fonction de l'emploi du temps de l'enfant : 2, 3 ou 4 jours par semaine (selon la classe fréquentée) et ceci pour toute l'année scolaire 2019/2020 avec les tarifs suivants :

Primaire	Droits annuels demi-pensionnaire	
Forfait 4 jours	Demi-pension	850 € /an

PRIMAIRE/SECONDAIRE Accueilli (repas au panier)	190 € /an
---	------------------

Secondaire	Droits annuels demi-pensionnaire	
Forfait 4 jours	Demi-pension	850 € /an
Forfait 3 jours	Demi-pension	640€ /an
Forfait 2 jours	Demi-pension	431€ /an

Seules les prestations non effectives à l'occasion d'une absence excusée de plus de 15 jours (cf. règlement intérieur et financier) feront l'objet d'une réduction de facture.

Cas Particuliers : Dans le cas d'aménagements alimentaires d'ordre médical, la famille doit se mettre en contact avec la Direction de l'école afin de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). **Toute situation spécifique sera examinée par la Direction.**

Merci de bien vouloir remplir le bordereau ci-dessous et le remettre au secrétariat **avant le 22 juin 2019**

Nom de l'élève : _____ Prénom de l'élève : _____

Classe : PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 (entourez la classe fréquentée) Votre enfant est demi-pensionnaire

Classe : CM1 - CM2 - 6è - 5è - 4è - 3è (entourez la classe fréquentée)

Votre enfant est externe (cochez une des deux cases)

Votre enfant est demi-pensionnaire

A-t'il un régime alimentaire spécifique ? (Cochez une des deux cases) non oui (à préciser et à justifier ci-dessous le cas échéant)

Signature :

« Lu et approuvé - bon pour accord »